

Barèmes nationaux à partir du 1^{er} mai 2016

Au 1^{er} mai 2016, les salaires barémiques et effectifs augmentent de 2 % conformément aux dispositions de la CCT relative à l'indexation des salaires.

BAREMES A PARTIR DE 21 ANS

Age	CATEGORIE					
	1	2	3	4	5	6
A partir de 21 ans	11,3145	11,5200	11,9725	12,6890	13,8030	14,5310

BAREMES JEUNES

A partir du 1^{er} juillet 2014, les jeunes de 20 ans ont droit à 100 % du salaire

Age	CATEGORIE					
	1	2	3	4	5	6
A partir de 20 ans	11,3145	11,5200	11,9725	12,6890	13,8030	14,5310
A partir de 19 ans	11,1560	11,3615	11,8140	12,5305	13,6445	14,3725
A partir de 18 ans	11,0765	11,2820	11,7345	12,4510	13,5650	14,2930
A partir de 17 ans	10,6785	10,8840	11,3365	12,0530	13,1670	13,8950
A partir de 16 ans	10,5200	10,7255	11,1780	11,8945	13,0085	13,7365

BAREMES ETUDIANTS

Age	CATEGORIE					
	1	2	3	4	5	6
A partir de 20 ans	11,2350	11,4405	11,8930	12,6095	13,7235	14,4515
A partir de 19 ans	11,1560	11,3615	11,8140	12,5305	13,6445	14,3725
A partir de 18 ans	11,0765	11,2820	11,7345	12,4510	13,5650	14,2930
A partir de 17 ans	10,6785	10,8840	11,3365	12,0530	13,1670	13,8950
A partir de 16 ans	10,5200	10,7255	11,1780	11,8945	13,0085	13,7365

Explication catégories salariaux

Catégorie salariale	Description	
1	Travaux les plus élémentaires, qui ne nécessitent qu'une simple information préalable, par exemple: <ul style="list-style-type: none"> ▪ nettoyer; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ d'emballer et de déballer les marchandises, marquage et/ou de l'étiquetage de marchandises; ▪ commande des ascenseurs de magasin, faire des courses, etc.
2	Travaux simples, sans connaissance particulière préalable, qui ne nécessitent généralement qu'une mise au courant élémentaire, par exemple: <ul style="list-style-type: none"> ▪ aide-chauffeur de chaudière; ▪ emballer chargé notamment de l'emballage d'articles délicats adressés en province ou à l'étranger; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ manœuvre, manutentionnaire, gardien de parking, veilleur de nuit; ▪ ouvrier de dépôt non spécialisé ou magasinier non spécialisé; ▪ personnel chargé habituellement de la surveillance contre le danger d'incendie ayant une connaissance élémentaire des moyens de détection et de protection, etc.
3	Travaux simples qui réclament une connaissance du travail acquise après une formation pratique, par exemple: <ul style="list-style-type: none"> ▪ chauffeur-livreur, ouvrier spécialisé de dépôt ou magasinier, "clarkiste"; ▪ chauffeur de chaudière au mazout; ▪ retouches simples, remise en plis, repassage des articles textiles et des vêtements; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ travaux simples d'entretien, menuiserie, peinture à des installations, des appareils, décoration du magasin, etc.; ▪ réparateur-régleur débutant de machine à coudre de ménage (maximum douze mois), etc.
4	Des travaux spécialisés dont la connaissance est acquise par l'expérience, par exemple: <ul style="list-style-type: none"> ▪ installateur ou réparateur (électricité, plomberie, mazout, machine à coudre, appareil ménager, gaz, charbon, etc.) chargé d'exécuter des travaux simples, ne nécessitant que l'acquisition d'une expérience par la pratique; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ électricien, plombier, peintre, menuisier, etc; ▪ ouvrier qualifié débutant, c'est-à-dire ne possédant pas l'expérience requise de la cinquième catégorie (maximum douze mois); ▪ chauffeur-livreur avec spécialisation, livreur de téléviseurs, régleur de téléviseurs, ▪ retoucheur qualifié de vêtements, etc.
5	<ol style="list-style-type: none"> 1. La connaissance du métier acquise par l'expérience et consolidée par une formation théorique du niveau technique moyen ou l'expérience professionnelle et des connaissances théoriques équivalant aux études du niveau technique moyen; 2. De l'attention, du jugement et de l'initiative dans le cadre des directives reçues pour l'exécution pratique des travaux, par exemple : 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ installateur ou réparateur qualifié (électricien, plombier, etc.); ▪ réparateur de matériel électrique (petit et/ou gros "électro", radio, machine à coudre, etc.); ▪ technicien-TV débutant de la sixième catégorie (maximum dix-huit mois); ▪ ouvrier d'entretien bâtiment; ▪ peintre, menuisier, etc.
6	Appartiennent à la sixième catégorie, les ouvriers qui exécutent des travaux hautement qualifiés et diversifiés exigeant cumulativement: <ol style="list-style-type: none"> 1. plusieurs années de formation professionnelle et des connaissances théoriques du niveau technique moyen supérieur ou plusieurs années de formation professionnelle et des connaissances théoriques équivalant aux études du niveau technique moyen supérieur en mécanique, ou en électricité, ou électronique; 	<ol style="list-style-type: none"> 2. la connaissance approfondie de plusieurs disciplines (électricité, mécanique, électronique, etc.) et la capacité de les appliquer conjointement; 3. l'attention, le jugement et l'initiative nécessaires pour l'exécution pratique de travaux qui exigent la capacité de résoudre seul des problèmes techniques complexes, par exemple: <ul style="list-style-type: none"> ▪ réparateur de téléviseurs ou d'appareils électriques de haute technicité réclamant à la fois des connaissances en électricité et/ou mécanique et/ou électronique.